

Proposition de prolongement de la piste de la pl. Carpeaux aux Jardins de l'Arche.

Séquence 2

Les taxis qui redescendent de la place Carpeaux vers le carrefour (à feux) de la Folie bénéficient actuellement d'un couloir réservé. Une transformation du secteur est prévue avec l'achèvement de la dalle de liaison vers le faubourg de l'Arche, impliquant un itinéraire différent pour les taxis. Il faut prendre des mesures conservatoires pour permettre aux cyclistes d'aller de la place Carpeaux au carrefour de la Folie.

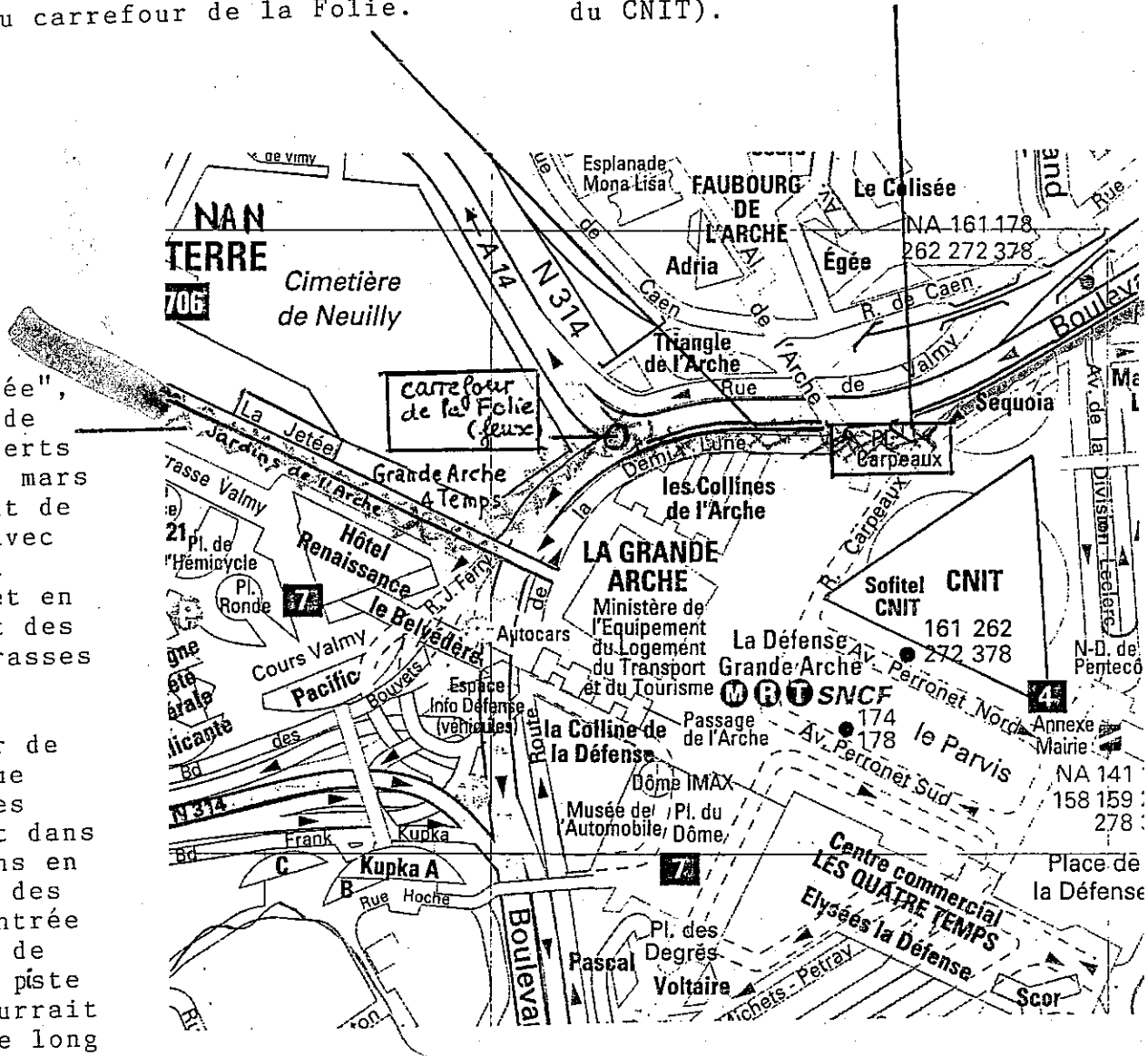
Séquence 1

La piste cyclable (établie côté sud du boulevard) s'achève à hauteur de la place Carpeaux (où le boulevard circulaire est de plain-pied avec l'esplanade du CNIT).

Séquence 3

Sous la "Jetée", les jardins de l'Arche (ouverts depuis le 21 mars dernier) sont de plain-pied avec le boulevard circulaire et en prolongement des futures Terrasses de Nanterre.

Du carrefour de la Folie (que les cyclistes traverseront dans les deux sens en bénéficiant des feux) à l'entrée des jardins de l'Arche, la piste cyclable pourrait s'établir le long du mur du cimetière de Neuilly.



~~XXXX~~ Pistes cyclables à créer :

 Pistes existantes